

Annexe 1 : Visite sanitaire porcine 2020-2021 – Questionnaire éleveur

Les instructions pour chaque question se trouvent dans le **VADEMECUM** à destination du vétérinaire. Une visite sera réalisée par numéro EDE, ce qui peut correspondre à plusieurs site IDM.

Les réponses aux questions soulignées seront utilisées pour réaliser une analyse statistique anonyme. Ces questions doivent donc être posées telles qu'elles sont rédigées (sans reformulation).

INTRODUCTION

Nom de l'élevage :

Numéro EDE :

IDM¹ :

Type d'élevage² : NE N NPS PSE PS E CI A S

Classification :

conventionnel conventionnel air filtré plein air non commercial³

PARTIE I : LA BIOSECURITE, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

1. Avez-vous, un de vos salariés/collègues ou vous-même, participé à la formation référent biosécurité⁴ ?

- Oui, moi-même
- Oui, un collègue ou salarié
- Non

2. Avez-vous eu un audit biosécurité (autoévaluation par l'éleveur exclue) ? (Expliquez en amont ce qu'on entend par audit biosécurité en vous appuyant sur le vadémécum)

- Oui, audit ANSP
- Oui, audit autre
- Non

¹ Noter tous les IDM reliés à l'EDE concerné.

² Naisseur Engraisseur total (NE), Naisseur (N), Naisseur Engraisseur partiel (NPS), Post-sevreur Engraissement (PSE), Post-sevreur (PS), Engraissement (E), centre d'insémination (CI), Agrément (porc de compagnie) /parc d'exposition/recherche (A), Sangliers (S)

³ Pas de commercialisation (ni animaux, ni viande)

⁴ Rendu obligatoire par l'Arrêté Ministériel du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés.

3. **Existe-t-il un local de quarantaine indépendant pour les futurs reproducteurs ?** (Précisez en amont ce que signifie « quarantaine indépendante » en vous appuyant sur le vadémécum)

- Oui, pour le site (si 1 seul IDM) ou pour tous les sites (si plusieurs IDM)
- Oui, pour une partie des sites IDM
- Non
- Sans objet si engraisseur, post-sevreur et/ou naisseur-engraisseur en auto-renouvellement exclusif

4. **Existe-t-il un sas sanitaire aménagé ?** (Précisez en amont ce que signifie « sas aménagé » ou « local sanitaire » en vous appuyant sur le vadémécum)

- Oui, pour le site (si 1 seul IDM) ou pour tous les sites (si plusieurs IDM)
- Oui, pour une partie des sites IDM
- Non
- Sans objet (si le sas est irréalisable du fait de la configuration du site)

Si « Sans objet », indiquez s'il y a présence d'un local sanitaire :

- Oui
- Non

5. **Existe-t-il un plan de lutte contre les rongeurs ?** (Précisez en amont ce que signifie « plan de lutte contre les rongeurs » en vous appuyant sur le vadémécum)

- Oui, pour le site (si 1 seul IDM) ou pour tous les sites (si plusieurs IDM)
- Oui, pour une partie des sites IDM
- Non

6. **Existe-t-il un quai d'embarquement (n'inclut pas l'aire de stockage) ?** (Précisez en amont ce que signifie « quai d'embarquement » en vous appuyant sur le vadémécum)

- Oui, pour le site (si 1 seul IDM) ou pour tous les sites (si plusieurs IDM)
- Oui, pour une partie des sites IDM
- Non
- Sans objet (si l'éleveur transportent exclusivement les suidés, introduits dans son exploitation ou issus de son exploitation, avec son propre moyen de transport)

7. **Pour vous, la Biosécurité, c'est avant tout une contrainte (1) ou une opportunité (6) ?** Entourez le chiffre correspondant à votre ressenti (entre 1 et 6)

Contrainte

1 2 3 4 5 6

Opportunité

PARTIE II : LA BIOSECURITÉ, QUEL INTÉRÊT ?

8. Une étude de l'IFIP⁵ a mesuré l'impact de la biosécurité sur la marge standardisée. A votre avis, quelle était la différence de marge par truie (en euros) entre les éleveurs les moins bons et les éleveurs les meilleurs en biosécurité ? (1 seul choix possible) :

- 200€
- 100€
- 50€
- 20€

Dans les années 1995-1996, apparaissait en France la Maladie de l'Amaigrissement du Porcelet (MAP). Elle a occasionné pendant plusieurs années des pertes économiques importantes (10 à 30 % de mortalité en post-sevrage). Pour tenter de vivre avec cette maladie, avant l'existence d'un vaccin, on a mis en place des mesures de conduite d'élevage et de biosécurité interne : « Les 20 mesures de MADEC ».

Il faut préciser que la maladie est apparue dans les élevages sans modalité d'introduction connue et donc sans moyen de protection.

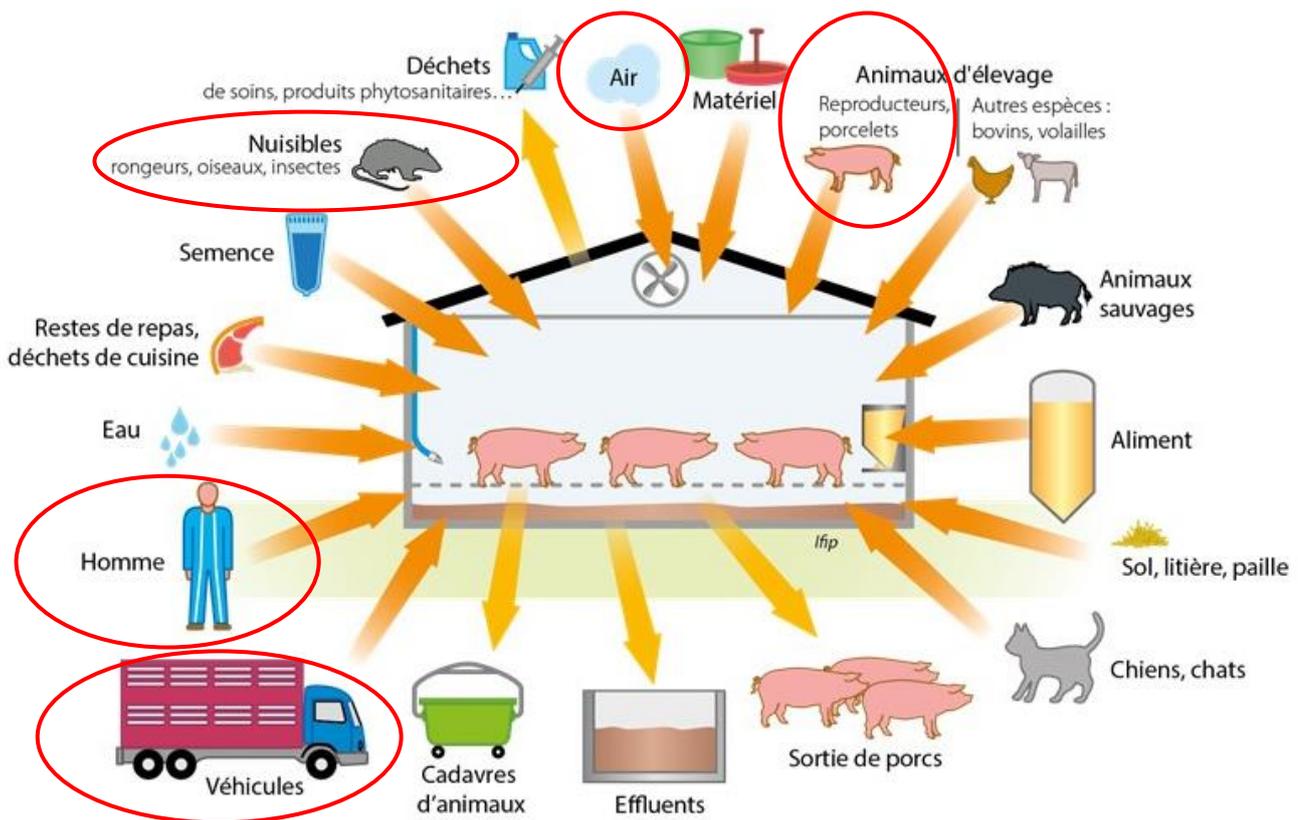
9. A votre avis, parmi les mesures suivantes, lesquelles faisaient partie des mesures de biosécurité interne de François MADEC pour maîtriser la MAP ? (Plusieurs réponses possibles)

- 1. Mise en place d'un sas sanitaire
- 2. Conduite de chaque salle en tout plein tout vide avec vidange, lavage et désinfection des fosses
- 3. Ne pas faire de mélange d'animaux entre les différentes bandes
- 4. Avoir une quarantaine éloignée de l'élevage
- 5. Favoriser la conduite en petites cases avec des cloisons pleines

PARTIE III : LA BIOSECURITÉ, COMMENT ?

Parmi toutes les voies de contamination possibles de votre élevage, nous allons nous intéresser à 5 voies **principales** : les porcs vivants introduits, les personnes (éleveurs, visiteurs), l'air, les véhicules (en particulier les camions de porcs), et enfin les nuisibles.

⁵ Isabelle CORRÉGÉ, Pascal FOURCHON, Thomas LE BRUN, Nicolas BERTHELOT, 2012. Biosécurité et hygiène en élevage de porcs : état des lieux et impact sur les performances technico-économiques. Journées Recherche Porcine, 44, 101-102.



10. Le vétérinaire choisit 3 maladies (avec l'éleveur) dans la liste suivante : PPA, SDRP, GRIPPE, DEP, TRICHINES, BRUCELLOSES, AUJESZKY, ROUGET et les note en haut du tableau. Il demande ensuite à l'éleveur : **Pour chaque voie, peut-elle conduire à l'introduction des maladies sélectionnées ?** (Cochez les cases correspondantes).

VOIE D'INTRODUCTION	MALADIE 1 :	MALADIE 2 :	MALADIE 3 :
PORCS			
PERSONNES			
AIR			
NUISIBLES			
VEHICULES			

Le tableau ci-dessous regroupe des maladies qui peuvent être introduites par ces différentes voies. A l'aide du vademécum, présentez ce tableau pour montrer à l'éleveur qu'il convient de se protéger de ces voies de contamination.

VOIE D'INTRODUCTION	PPA	SDRP	GRIPPE	DEP	TRICHINES	BRUCELLOSE	AUJESZKY	ROUGET	Score
PORCS	X	X	X	X		X	X	X	7
PERSONNES	X	X	X	X			X		5
AIR		X	X				X		3
NUISIBLES	X	X		X	X	X			5
VEHICULES	X	X	X	X			X	(X)	6

Pour les questions 11 à 16 : Posez la question, donner les réponses possibles sans donner d'indications supplémentaires. Notez la réponse de l'éleveur puis donnez-lui la **bonne réponse** et commentez éventuellement la réponse en fonction l'élevage interrogé en vous servant du vademécum (le meilleur moyen n'étant pas toujours applicable à tous les élevages).

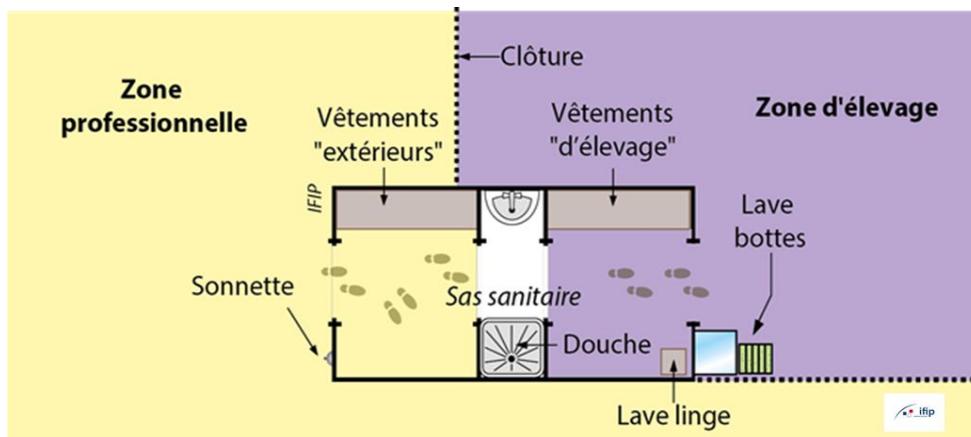
11. De manière générale, quel est le meilleur moyen de se protéger de l'introduction de maladies suite à l'arrivée (la livraison) de porcs domestiques ?

- 1. Quarantaine séparée de l'élevage
- 2. Recevoir des animaux vaccinés
- 3. Déparasiter les animaux à l'arrivée
- 4. Connaître le statut sanitaire de l'élevage d'origine

12. De manière générale, quel est le meilleur moyen de protéger un élevage de l'introduction de maladies par les personnes ?

- 1. Utiliser un sas sanitaire avec une sectorisation stricte
- 2. Afficher la procédure d'entrée des intervenants
- 3. Changer de tenue et de bottes lors de l'entrée dans l'élevage
- 4. Mettre un pédiluve
- 5. Ne pas introduire de nourriture dans l'élevage

13. Pour rentrer en zone d'élevage, toute personne autorisée (éleveur, technicien, vétérinaire, réparateur, etc.) doit passer par le sas sanitaire. Pouvez-vous remettre dans le bon ordre (classer de de 1 à 6) les différentes étapes auxquelles il devra se soumettre ?



- Revêtir une tenue d'élevage.....
- Se laver les mains ou se doucher.....
- Chausser les bottes d'élevage.....
- Enlever ses vêtements et ses bijoux (montre, bagues, etc.).....
- Retirer ses chaussures personnelles
- Signer le registre d'entrée.....

TRES IMPORTANT : A la sortie de l'élevage, les étapes sont à refaire en sens inverse.

14. **De manière générale, quel est le meilleur moyen de protéger un élevage EN BATIMENT de l'introduction de maladies par l'air ?** (Commentez en vous aidant du vadémécum, notamment pour un élevage plein air)

- 1. Se protéger des vents dominants (ex : haie)
- 2. Gérer les circuits d'air entre les bâtiments
- 3. Clôturer l'élevage
- 4. Installer la filtration d'air
- 5. Limiter les épandages de lisier d'autres élevages autour des bâtiments

15. **De manière générale, quelle est le meilleur moyen d'éviter l'introduction de maladies dans un élevage par les nuisibles ?**

- 1. Mettre en place une lutte efficace contre les nuisibles
- 2. Bien nettoyer et désinfecter les bâtiments
- 3. Lutter contre l'apparition des mouches
- 4. Dégager les abords des bâtiments

16. **De manière générale, quelle est la meilleure protection pour éviter l'introduction de maladies dans un élevage par les véhicules (et chauffeurs) ?**

- 1. Installer un rotoluvé à l'entrée de l'élevage
- 2. Disposer pour les véhicules d'une entrée et d'une sortie distincte sur l'exploitation
- 3. Utiliser des véhicules spécifiques à l'élevage
- 4. Installer un quai d'embarquement et ne pas faire entrer de véhicules/chauffeurs dans la zone d'élevage

PARTIE IV : MISE EN PLACE DES MESURES DE L'ARRÊTÉ BIOSECURITÉ

L'arrêté du 16/10/2018 relatif aux normes de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés vous demande de définir 3 zones dans votre élevage (synthèse de l'Arrêté présente dans l'Annexe 2 du vadémécum).

Les questions 17 à 19 ne seront pas exploitées, il ne s'agit pas d'un contrôle des connaissances. Ces questions doivent aider l'éleveur à mieux comprendre la mise en application concrète des mesures de l'arrêté biosécurité.

Des questions optionnelles avec photos sur la mise en place des mesures de l'arrêté biosécurité se trouvent dans l'Annexe 4 à 7 du vadémécum et peuvent illustrer certains points.

17. **Pouvez-vous citer ces 3 zones et expliquer leur utilité ?**



18. Dans quelle zone ou à l'intersection de quelles zones doivent se situer les éléments suivants de votre élevage ? (Cochez les réponses de l'éleveur dans le tableau. Donnez-lui ensuite les bonnes réponses, en les cochant d'une autre couleur ou en les entourant par exemple dans le tableau)

	Zone Publique	Intersection	Zone Professionnelle	Intersection	Zone d'Elevage
L'aire d'équarrissage					
Le parking visiteur					
Le sas sanitaire (personnel et visiteurs)					
Les silos d'aliment					
Le quai d'embarquement					
Les parcs ou cases d'engraissement					
La quarantaine					

19. Parmi les éléments suivants, lesquels peuvent pénétrer dans la zone professionnelle ou dans la zone d'élevage ? (Cochez les réponses de l'éleveur dans le tableau. Donnez-lui ensuite les bonnes réponses, en les cochant d'une autre couleur par exemple dans le tableau)

	Zone Professionnelle	Zone d'Elevage
L'équarrisseur		
Le chien de l'éleveur		
Le chauffeur du camion d'aliment		
Le livreur de semence (IA)		
Le chauffeur du camion d'enlèvement des porcs		
Le facteur		
Le technicien ou le vétérinaire		
L'éleveur ou le salarié		

20. a. Dans votre élevage, notez de 1 à 5 les différentes mesures en fonction des difficultés de mise en application ou d'utilisation ? facile (1) à difficile (5)

- Une zone d'élevage complètement fermée (murs, clôtures, etc.).....
- Un sas sanitaire avec une vraie marche en avant.....
- Un quai d'embarquement sans croisement avec le chauffeur.....
- L'absence de croisement entre les circuits des porcs (transfert) et le circuit des camions (porcs, aliments, lisier, livraisons, etc.).....
- Une aire d'équarrissage placée loin de l'élevage en zone publique

b. Est-ce que d'autres mesures liées à l'arrêté biosécurité vous posent problème ?

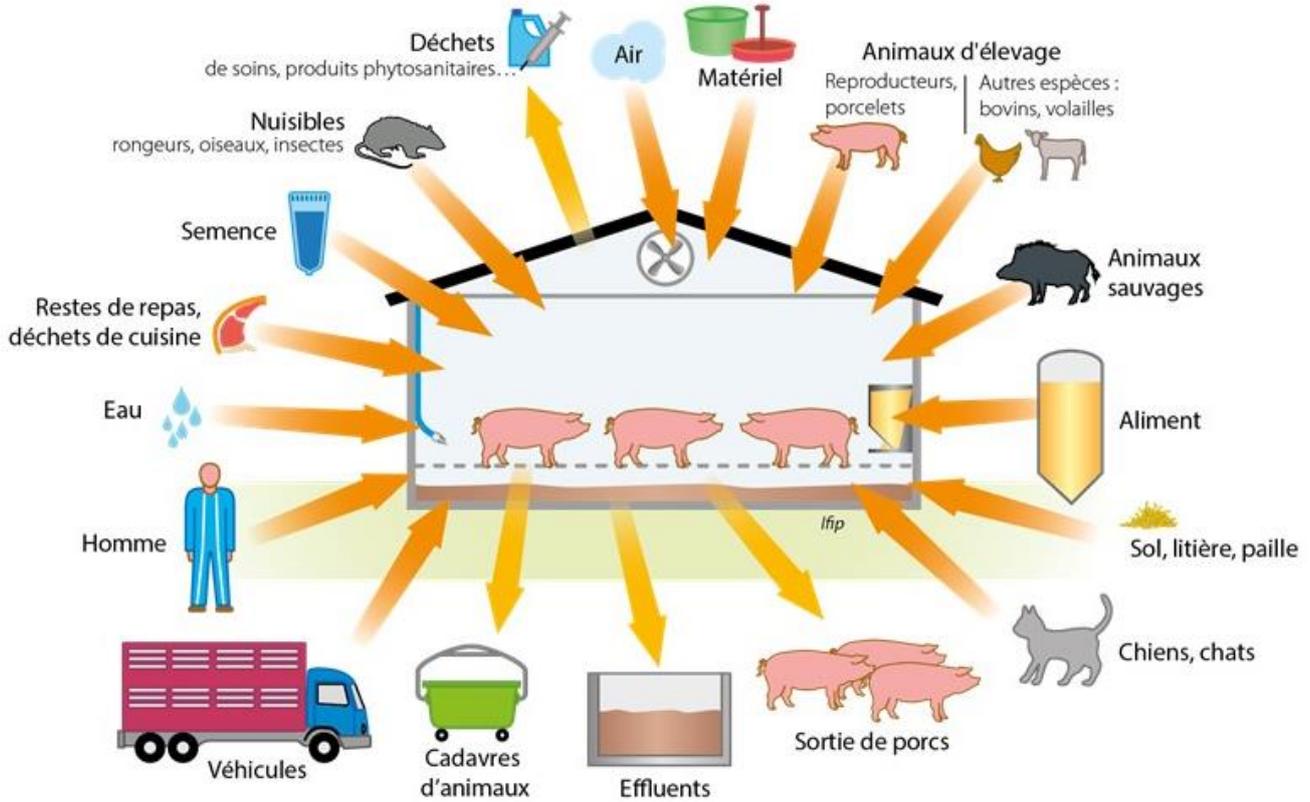
- Oui
- Non

Si oui, lesquelles :

Discutez ensuite avec l'éleveur sur les freins à la mise en application.

CONCLUSION

21. En ce qui concerne votre élevage, quelles sont les voies de contamination qui vous préoccupent le plus ? Entourez-les sur le schéma.



Discutez des réponses données par l'éleveur en vous appuyant sur le vadémécum.

Commentaires et recommandations de la part du vétérinaire à l'intention de l'éleveur :

Date :

Nom et signature du détenteur :

Nom et signature du vétérinaire :